

Décision du Maire N° 2024-CMS-185

Objet : Actualisation des tarifs des soins dentaires hors nomenclature

Prise en application de la délibération du Conseil municipal n°2024-06-27 DGS en date du 20 juin 2024 donnant délégation de pouvoirs à Monsieur le Maire dans les matières définies par les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

Le Maire de Fontenay-sous-Bois,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22,

Vu les articles L6111-1 à L 6111-7 du Code de la Santé publique,

Vu l'arrêté n°2016-F119 ayant pour objet Tarif des actes dentaires pour les Centres municipaux de Santé,

Considérant l'inflation observée depuis l'année 2016 et la hausse des coûts de fonctionnement,

Considérant la nécessité de d'actualiser les tarifs des soins dentaires hors nomenclature, à compter du 1^{er} janvier 2025,

Décide,

Article 1 : D'actualiser les tarifs dentaires suivants en direction des résidents Fontenaysien·nes et des résidents non Fontenaysien·nes pour les soins suivants :

- Appareils
- Couronnes
- Bridges
- Adjonctions-Réparation
- Dysfonctionnement temporo-mandibulaire
- Prévention
- Chirurgie
- Endodontie
- Prophylaxie

Article 2 : Appareils

	Fontenaysiens	Non Fontenaysiens
Résine 1 à 2 dents	180,31 €	225,38 €
Résine 3 à 5 dents	254,56 €	318,20 €
Résine 6 à 7 dents	275,77 €	344,72 €
Résine 8 à 9 dents	339,40 €	424,20 €
Résine 10 à 11 dents	424,27 €	530,34 €
Résine 12 à 14 dents	445,47 €	556,84 €
Résine 28 complet bimaxillaire	880,02 €	1 100,02 €
Stellite 1 à 2 dents	425,52 €	531,91 €
Stellite 3 à 4 dents	454,39 €	567,99 €
Stellite 5 à 6 dents	464,37 €	580,17 €
Stellite 7 à 9 dents	506,37 €	632,96 €
Stellite 10 à 11 dents	517,37 €	646,71 €
Stellite 12 à 14 dents	675,85 €	844,81 €
Stellite 28 complet bimaxillaire	1 342,30 €	1 677,88 €
Résine souple 1 à 2 dents	447,47 €	559,34 €
Résine souple 3 à 4 dents	477,30 €	596,62 €
Résine souple 5 à 6 dents	486,48 €	608,10 €
Résine souple 7 à 9 dents	528,93 €	661,16 €
Résine souple 10 à 11 dents	539,26 €	674,07 €
Résine souple 12 à 14 dents	699,89 €	874,87 €
Résine souple complet bimaxillaire	1 399,79 €	1 733,07 €

Article 3 : Couronnes

	Fontenaysiens	Non Fontenaysiens
Couronne coulée métallique	165,66 €	207,07 €
Couronne céramo-métallique	538,03 €	672,55 €
Couronne provisoire	79,52 €	99,39 €
Couronne céramo-céramique	675,85 €	844,81 €
Facette céramique	401,02 €	501,28 €
Inlay/Onlay composite 1 face	133,68 €	167,10 €
Inlay/Onlay composite 2 faces	167,10 €	208,87 €
Inlay/Onlay composite 3 faces	222,79 €	278,49 €
Inlay/Onlay céramique 1 face	222,79 €	278,49 €
Inlay/Onlay céramique 2 faces	278,49 €	348,11 €
Inlay/Onlay céramique 3 faces	334,18 €	417,73 €
Inlay-core en métal non précieux	55,70 €	69,63 €
Inlay-core en or *	55,70 €	69,63 €
Inlay-core à clavette	77,97 €	96,54 €

* prix de l'or à ajouter selon le cours (de 1 à 2 grammes)

Article 4 : Bridges

	Fontenaysiens	Non Fontenaysiens
Bridge transitoire	216,30 €	270,38 €
Bridge 3 dents (Métal-Métal-Céramométal)	953,54 €	1 191,92 €
Bridge 3 dents (Métal-Céramométal-Céramométal)	1 121,75 €	1 402,18 €
Bridge 3 dents Métallique	573,68 €	717,10 €
Bridge 3 dents Céramo-métallique	1 501,59 €	1 877,00 €
Élément intermédiaire métallique	150,38 €	187,98 €
Élément intermédiaire céramo-métallique	248,41 €	310,52 €
Pilier d'ancrage métallique de bridge	165,66 €	207,07 €
Pilier d'ancrage céramo-métallique de bridge	538,03 €	666,14 €

Article 5 : Adjonctions-Réparation

	Fontenaysiens	Non Fontenaysiens
Adjonction 1 élément sur appareil	88,67 €	110,84 €
Adjonction 2 éléments sur appareil	106,61 €	133,26 €
Adjonction 3 éléments sur appareil	122,82 €	153,52 €
Adjonction 4 éléments sur appareil	139,02 €	173,78 €
Adjonction 5 éléments sur appareil	155,24 €	194,05 €
Adjonction 6 éléments sur appareil	171,45 €	214,32 €
Rebasage prothèse partielle	121,92 €	152,40 €
rebasage prothèse complète	162,69 €	203,36 €
Réparation fracture de base sur résine	50,48 €	63,11 €
Réparation avec fil de renfort sur appareil résine	113,48 €	141,75 €
Réparation avec grille de renfort sur appareil résine	111,39 €	139,24 €
Wax up par dent	44,56 €	55,70 €
Réfection des bords et/ou intrados d'une prothèse amovible partielle	111,39 €	139,24 €
Rescellement d'1 ou 2 couronnes/ancrages d'une prothèse fixée	44,56 €	55,70 €
Rescellement de 3 couronnes/ancrages ou plus d'une prothèse fixée	111,39 €	139,24 €
Ablation d'un ancrage coronoradiculaire	89,11 €	111,39 €

Article 6 : Dysfonctionnement temporo-mandibulaire

	Fontenaysiens	Non Fontenaysiens
Plan de morsure souple	142,62 €	178,27 €
Plan de morsure rigide	149,24 €	186,54 €

Article 7 : Prévention

	Fontenaysiens	Non Fontenaysiens
Contention par attelle composite collée sur 1 à 6 dents	334,18 €	417,87 €
Réduction de luxation d'une dent	55,70 €	69,63 €
Réduction de luxation de plusieurs dents	167,10 €	208,87 €
Fluoration au fauteuil	13,26 €	16,57 €
Application d'un topique	15,59 €	19,50 €

Article 8 : Chirurgie

	Fontenaysiens	Non Fontenaysiens
Elongation coronaire	81,92 €	102,41€

Article 9 : Endodontie

	Fontenaysiens	Non Fontenaysiens
Parage de plaie de la pulpe d'une dent avec coiffage	10,82 €	11,33 €
Désobturation endodontique d'une incisive ou d'une canine	16,22 €	17,03 €
Désobturation endodontique une 1ère prémolaire	27,04 €	28,39 €
Désobturation endodontique d'une prémolaire autre que la 1ère prémolaire	27,04 €	28,39 €
Désobturation endodontique d'une molaire	43,26 €	45,42 €
Séance de renouvellement de l'obturation à l'hydroxyde de calcium	10,82 €	11,36 €

Article 10 : Prophylaxie

	Fontenaysiens	Non Fontenaysiens
Eclaircissement de dent dépulpée	189,37 €	234,46 €
Eclaircissement des dents pulpées	445,58 €	551,67 €
Détartrage non pris en charge	32,55 €	40,95 €

Article 11 : Les recettes seront inscrites au budget article 7066 fonction 511.

Article 12 : La date de mise en vigueur de ces tarifs est fixée au 1^{er} janvier 2025.

Transmission électronique en 19/12/2024
Préfecture du Val-de-Marne

Fontenay-sous-Bois, le 19/12/2024

le
Publication
le
Notification
le

Jean-Philippe GAUTRAIS
Maire

Certifié exécutoire
Le Maire,



Pour le Maire empêché
l'Adjoint(e) délégué(e)

Ph. CORNELIS



« La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Fontenay-sous-Bois dans le délai de deux mois à compter de sa notification (ou de sa publication). L'absence de réponse à ce recours dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Melun – 43, rue du Général de Gaulle - 77000 Melun – dans le délai de deux mois :

- à compter de la notification (ou de la publication) de la décision ;

- à compter de la réponse de l'administration, si un recours administratif a été préalablement formé. »

